

Octobre 2025

Portrait social

Caf du Calvados



Cafdata



Le Calvados compte 711 029 habitants en 2025, dont 321 758 sont couverts par au moins une prestation légale versée par la Caf, soit 45,25 % de la population totale.

Sur le territoire, ce taux varie de 33 % à 51 % selon les communautés de communes.

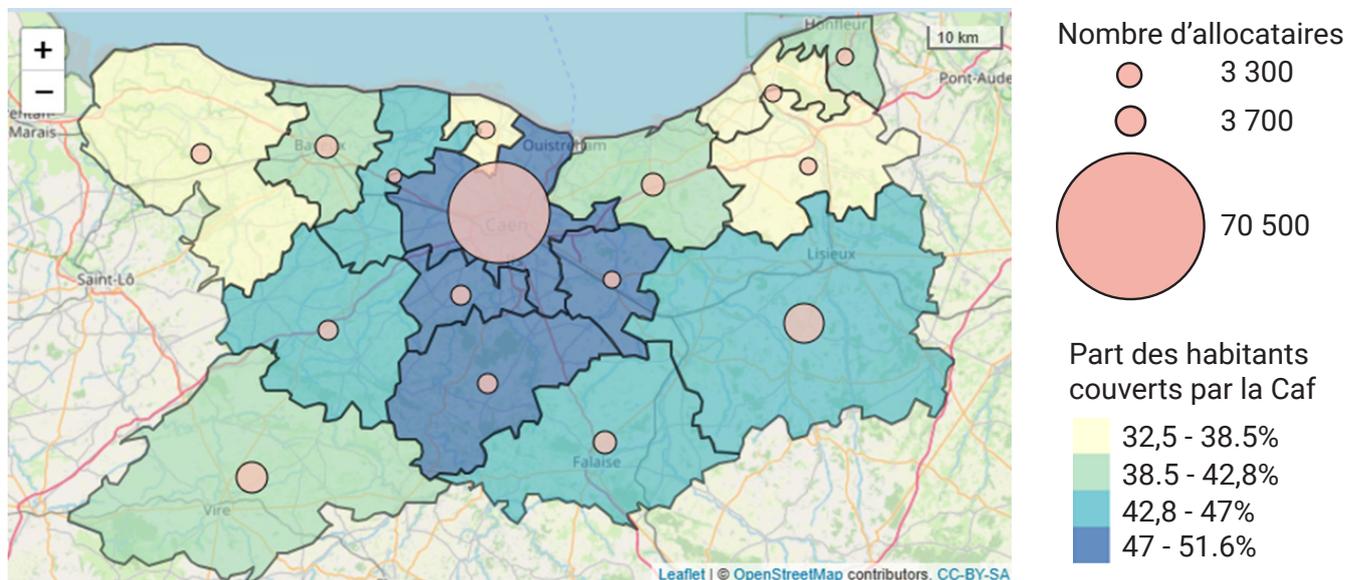
10,7 % des allocataires ont la totalité de leurs ressources composées uniquement de prestations légales, contre 15 % au niveau national.

9 965 étudiants bénéficient d'une aide, soit 7 % de l'ensemble des allocataires, un taux légèrement au-dessus de la moyenne nationale qui est de 5 %.

Le département se caractérise par une proportion importante de personnes isolées, représentant 49,1 % de la population.

Les aides versées par la Caf visent à soutenir le niveau de vie des familles et à réduire les inégalités de revenu. 40 396 (contre 40 671 l'année dernière) foyers allocataires vivent sous le seuil de bas revenus, marquant une baisse de 2 % par rapport à l'année 2022. Dans ces foyers précaires vivent 36 464 enfants.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2024 et Insee RP 01/01/2022 © IGN © Geofla 2.0.2017

POUR ALLER PLUS LOIN

<http://data.caf.fr/dataset/population-des-foyers-allocataires-par-commune>

Portrait social

Caf du Calvados



Petite enfance



Enfance et parentalité



Logement et cadre de vie



Solidarité et insertion



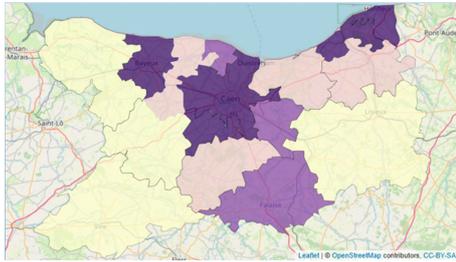
Zoom AVVC



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023



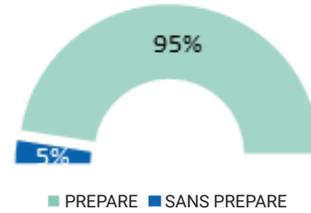
Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant
55,1 - 65,9%
65,9 - 71,2%
71,2 - 76,8%
76,8 - 84%

Sources : Caf 30/06/2023 donc sans les allocataires ne percevant que l'allocation de rentrée scolaire.
Insee RP 01/01/2021
© IGN © Geofla 2.0.2021 https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

La Caf du Calvados soutient l'offre d'accueil des jeunes enfants en finançant des équipements et en versant des prestations individuelles aux familles. L'objectif est de répondre aux besoins de près de 19 637 enfants de moins de 3 ans nécessitant un mode d'accueil. Actuellement, 141 58 (une légère baisse comparée à l'année dernière 14 325) places sont disponibles pour les familles. L'offre des assistants maternels, prépondérante dans le département, couvre près des trois quarts des places, avec plus de 10 098 places, soit 77 % de l'offre globale (contre 53 % au niveau national).

Avec une capacité théorique d'accueil de plus de 72 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, le Calvados se classe parmi les départements offrant les plus grandes capacités d'accueil de France métropolitaine.

Enfants couverts par la prestation PreParE



Source : Caf 2024

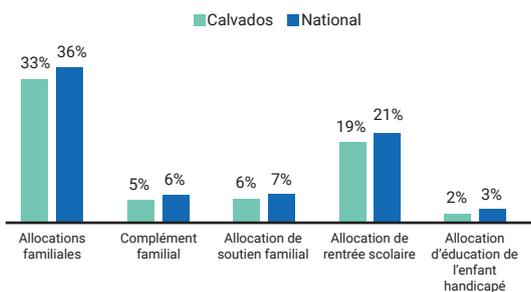
Pour les familles souhaitant interrompre leur activité professionnelle pour garder leur jeune enfant, une réponse est apportée à travers la prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE). 864 enfants ont des parents qui perçoivent cette prestation, soit 5%.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Répartition des allocataires par prestations



Source : Caf 2024

La Caf contribue aux charges des familles en versant des prestations destinées à l'entretien des enfants :

- 33 % des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant, et 5 % perçoivent un complément familial.
- 19 % reçoivent une aide pour assumer le coût de la rentrée scolaire des enfants.
- 6 % perçoivent l'allocation destinée à élever un enfant privé de l'aide de l'un ou de ses deux parents.
- 2 % sont soutenus dans l'éducation et les soins à apporter à un enfant handicapé.

Les établissements et actions financés en 2025



Reaap : Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents
Laep : Lieux d'accueil enfants-parents
Clas : contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

Source : Caf 2025

La Caf témoigne également d'un engagement important de soutien à la parentalité. Cette démarche se concrétise par l'organisation d'actions permettant aux parents d'élaborer leurs repères éducatifs, et de soutenir leurs initiatives.

POUR ALLER PLUS LOIN

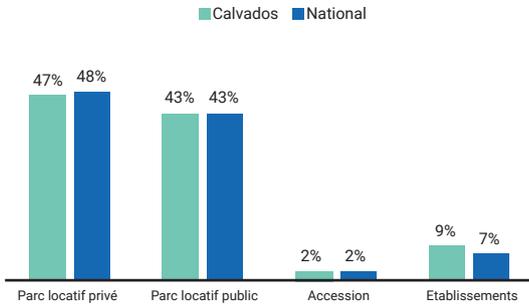
POUR ALLER PLUS LOIN https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_epci/table/?disjunctive.annee



Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



59 886 foyers calvadosiens reçoivent une aide au logement de la part de la Caf au mois de décembre 2024 contre 60 337 au même mois 2023. Cela représente une population couverte de près de 103 958 personnes (104 812 en 2024 : baisse de 0.8%), soit 14.75 % de la population totale du département. La proportion d'aides au logement dans le parc locatif public (43%) est identique dans le Calvados qu'au niveau national, mais bien inférieure à celle de la Normandie (48 %).

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

Après perception des aides au logement, près de 7000 foyers consacrent plus de 40 % de leurs revenus au paiement du loyer et des charges.

Le type de parc se révèle un facteur essentiel : plus de 5800 sont situés dans le parc locatif privé, majoritaire en nombre de logements et présentant des loyers plus élevés.

	Calvados	National (France entière)
Parc locatif privé	213 €	238 €
Parc locatif public	194 €	220 €
Accédants	160 €	183 €
En établissements	192 €	211 €

Quel que soit le type de logement, les montants moyens de l'aide au logement sont inférieurs dans le Calvados par rapport à la moyenne nationale, avec des écarts de -19 € à -26 €. Ces écarts pourraient s'expliquer par un niveau de loyer globalement plus bas et une structure socio-économique différentes (part importante de propriétaires, activité soutenue).



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La lutte contre les exclusions est un domaine dans lequel la branche famille est partie prenante de façon constante, cette mission se traduit par :

- Le versement du Revenu de solidarité active (Rsa) à 13 196 foyers sur le territoire calvadosien.
- 50 481 (contre 51742 en 2024) allocataires bénéficiaires de la prime d'activité, qui soutient le pouvoir d'achat des travailleurs modestes, tout en visant le maintien dans

l'emploi. Également incitative à la reprise d'une activité, la prime d'activité est cumulée au Rsa pour 3 187 foyers en juin 2025 contre 3 500 foyers en 2021.

- 11 300 personnes souffrant d'un handicap et ayant des ressources faibles ou nulles sont bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (Aah). 55 % d'entre elles perçoivent l'Aah à taux plein, c'est-à-dire qu'elles n'ont pas d'autres revenus.

Profil des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

13 210
BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

20,4 %
DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

60,4 %
SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

10,7 %
SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré à la suite d'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage



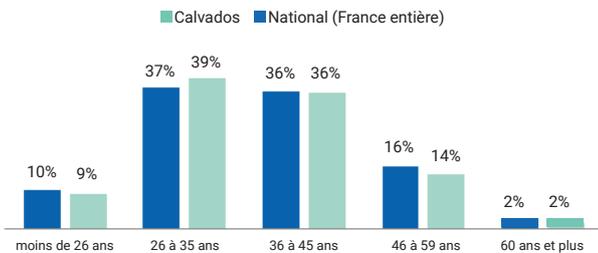


Aide d'urgence pour les victimes de violences conjugales

346 personnes ont perçu l'Aide d'urgence pour les Victimes de Violences Conjugales dans le Calvados, entre décembre 2023 et novembre 2024. Elles ont été au nombre de 35 085 sur la France entière. 68 % des bénéficiaires AVVC vivent en milieu urbain (76 % au niveau national). Sur ces douze mois, le montant total versé pour cette aide dans le département a été de 301 303 €, pour un montant moyen par bénéficiaire de 871 € (890 € en moyenne nationale).

Une nouvelle aide existe, pour les victimes de violences conjugales, depuis le 1er décembre 2023. L'expression « violences conjugales » désigne l'ensemble des violences (physiques, psychologiques ou économiques) commises au sein du couple par le conjoint, le concubin ou le partenaire pacsé, y compris lorsqu'ils ne cohabitent pas. Cette aide est versée même si la victime n'est plus en couple avec l'auteur présumé. En revanche, les violences intrafamiliales non conjugales n'entrent pas dans le périmètre de l'AVVC. La violence doit être attestée par la présentation d'un dépôt de plainte, d'un signalement adressé au procureur de la République ou d'une ordonnance de protection délivrée par le Juge aux affaires familiales. Cette aide ne peut être versée qu'une fois par période de 12 mois pour un même auteur des faits, ainsi au bout d'un an, la victime peut demander à nouveau l'aide. Le montant de la prestation dépend de la présence et du nombre d'enfants à charge et de la situation financière du bénéficiaire. Plus le revenu de la personne est élevé plus le montant de l'AVVC est minoré.

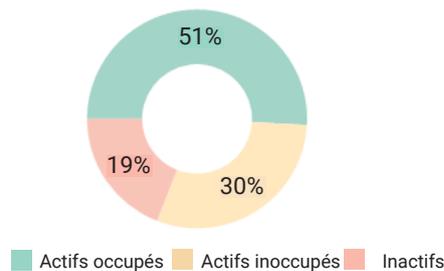
Âge des bénéficiaires et composition familiale



- **37 %** des bénéficiaires calvadosien ont **entre 26 et 35 ans et 36 % entre 36 et 45 ans**.
- **32,3 %** des bénéficiaires n'ont **pas d'enfant**. La part des familles avec un enfant (28,4 %) est plus importante en dans le Calvados qu'au niveau national (26 %), et inversement pour les familles de deux enfants et plus (41 % vs 44 %).
- **25 %** des bénéficiaires ont au moins un enfant de moins de 3 ans (23 % au niveau national).

Source : Allstat FRIC et FR6 pour la période de décembre 2023 à novembre 2024

Activité des bénéficiaires



	Part des bénéficiaires AVVC percevant RSA ou/et AAH	Part bénéficiaires AVVC percevant la Prime d'activité	Part bénéficiaires AVVC sous le 'seuil de bas revenus'
Calvados	28%	39%	56%
National (France entière)	37%	35%	57%

- **51 %** des allocataires de l'AVVC sont actifs avec un emploi. C'est plus que ce que l'on observe au niveau de la moyenne de la France entière (45%).
- **28 %** perçoivent le RSA ou l'AAH, soit une proportion plus faible que le niveau national (37 %),
- **39 %** sont bénéficiaires de la Prime d'activité (35 % au niveau national),
- **56 %** vivent sous le seuil de bas revenu (57 % au niveau national).